
Nombre de conseillers

En exercice : 12

Présents : 10

L'an deux mil seize, le 6 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri Doranlo, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 juin 2016

Présents : Thierry ALBERT, Régis BERTHAULT, Michel CHASLES, Isabelle COUQUIAUD, Gaëlle DANIELOU, Henri DORANLO, Annie HERVE, Olivier JEHANNE, Noëlle JULIEN, Jean-Luc RIDARD.

Absent : Didier RIDARD

Pouvoir : Maryvonne GARNIER à Isabelle COUQUIAUD

Monsieur Jean-Luc RIDARD a été élu secrétaire de séance.

Sommaire

2016/059. Droit de préemption urbain. Page 2

2016/060. Agenda d'accessibilité programmée : sollicitation d'accompagnement auprès de l'association ECTI. Page 3

2016/061. Modification de la durée hebdomadaire du temps de travail de madame Yvette Texier. Page 3

2016/062. Demande d'aide financière du Département pour l'accompagnement de la réforme des rythmes scolaires pour l'année scolaire 2015-2016. Page 4

2016/063. Affaires périscolaires : règlement intérieur communal. Page 4

2016/064. Adhésion de la commune de Lassy au SIGEP de Guer. Page 5

2016/065. Assainissement collectif : rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service. Page 5

2016/066. Dénominations pour la nouvelle place publique, la médiathèque et modification du nom de « l'Espace Confluence ». Page 6

2016/067. Emprunt près de la Caisse des Dépôts et Consignations. Page 6

2016/068. Réalisation d'un Contrat de Prêt PSPL d'un montant de 200 000,00 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement des travaux de réhabilitation d'un bâtiment en médiathèque, de la construction d'un pôle associatif et du réaménagement d'une place. Page 7

2016/069. Travaux bâtiments communaux (mairie – salle polyvalente) : contrôle bureau d'études. Page 7

2016/070. Garderie périscolaire. Page 8

2016/071. Courrier OGEC école saint Joseph, Maxent. Page 8

2016/072. Recettes provenant du produit des amendes de police. Page 8

2016/073. Informations diverses. Page 9

Communication de monsieur le Maire, des Adjointes, des Conseillers Municipaux délégués et des élus siégeant dans les différentes instances intercommunales.

. Monsieur le Maire informe l'assemblée sur son calendrier d'absence sur la commune dans les prochaines semaines. Il précise que l'inauguration de l'espace public et de la médiathèque aura lieu le samedi 24 septembre 2016 ; que la remise des plaques pour l'adressage dans les villages, est prévue le 15 octobre prochain de 10 h à 13 h à l'ensemble de la population. Une géolocalisation sera effectuée pour un coût de 500,00 €. Le repas des aînés sera servi le dimanche 16 octobre .

Un projet d'un marché sur l'année avec Saveurs Locales est à l'étude. Des aides pourraient être accordées pour la mise en place.

Une démarche de particuliers a été faite près de maître Coïc pour reprendre le dernier café de la commune.

A la rentrée prochaine, un changement d'équipe est prévu à l'école les Gallo Peints, la directrice et deux enseignantes ont été mutées. Monsieur le Maire rencontre la nouvelle directrice le mardi 12 juillet.

. Olivier Jéhanne, adjoint à la voirie, précise que le point à temps est terminé depuis hier, 5 juillet.

. Isabelle Couquiaud, adjointe aux affaires scolaires, indique qu'une stagiaire du lycée la Providence de Montauban de Bretagne, a été en poste pendant un mois (juin et début juillet) à la cantine, à la garderie municipale et pendant les T.A.P. Elle sera à nouveau en stage en octobre et décembre prochains. La fin de l'année scolaire s'est bien déroulée.

. Thierry Albert, adjoint à l'urbanisme et à la voirie en agglomération, souligne que le problème de l'écoulement des eaux pluviales rue du Pont Sel a été résolu. L'effacement des réseaux sur cette rue est prévue en septembre. En 2017 l'éclairage public sera amélioré rue Pierre Porcher et rue Noël Georges.

. Michel Chasles, conseiller municipal délégué aux bâtiments, fait savoir que les travaux à la mairie (traitement charpente, poutres) par l'entreprise SAPA, sont programmés pour les 20, 21 et 22 juillet ; semaine 29, ceux du terrain des sports à savoir la cuisine, la peinture, et les douches,

Votes à main levée.

Approbation du compte-rendu de la séance du 7 juin 2016 : adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- . annulation délibération 2016/053 du 7 juin 2016
- . réalisation d'un prêt PSPL près de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant de 200 000,00 €
- . devis bureau d'études Qualiconsult
- . garderie périscolaire
- . courrier OGEC école saint Joseph, Maxent
- . recettes provenant du produit des amendes de police

L'assemblée délibérante émet un avis favorable.

2016/059

Droit de préemption urbain

Un droit de préemption urbain a été institué le 5 octobre 2011 sur les biens situés en zones urbanisées et urbanisables U et AU qui sont définies par le Plan Local d'Urbanisme.

La commune peut exercer son droit de préemption sur ces zones.

Après avoir pris connaissance du dossier, le conseil municipal par vote à main levée et à l'unanimité, décide de ne pas préempter le bien situé au 7, rue Ange Gouin, section AD numéro 470, d'une superficie de 579 m².

2016/060

Agenda d'accessibilité programmée : sollicitation d'accompagnement auprès de l'association ECTI

Monsieur le Maire rappelle que l'association Ecti a accompagné en 2010, dans l'élaboration du diagnostic accessibilité la commune. À cette occasion, un dossier et un cd-rom de données ont été remis dans le but de se référer pour procéder à la mise à hauteur des non-conformités décelées, conformément à la Loi du 11 février 2005 sur le handicap.

L'Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 qui a défini la suite de la loi précédemment citée a créé de nouvelles obligations :

- Étude, dépôt auprès de la Préfecture et réalisation d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) dans un cadre temps rigoureux, à partir du Décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 ;
- Évolution normative de certaines règles d'accessibilité pour les Établissements recevant du public (ERP) et les Installations ouvertes au public (IOP) à partir de l'Arrêté du 8 décembre 2014 ;
- Mise en vigueur dès maintenant des contrôles et des sanctions à partir du Décret n° 2016-578 du 11 mai 2016 dans la mesure où les Ad'AP n'ont pas été initialisés ou si leur exécution est retardée sans justification précise.

L'Association Ecti se propose de suivre au plus près les collectivités territoriales qui lui ont fait confiance dans le passé.

Les étapes du processus sont :

- Révision du tableau des non-conformités en fonction des nouvelles normes (Ecti) ;
- Mise à jour du tableau en retirant les non-conformités mises à hauteur et en ajoutant celles qui apparaîtraient dans des sites nouveaux (Ecti + Commune) ;
- Évaluation financière et programmation de l'agenda (Commune) ;
- Finalisation de l'Ad'AP à déposer (Commune + Ecti).

Après avoir pris connaissance de la proposition de l'association ECTI, le conseil municipal à l'unanimité, décide de faire appel à l'association ECTI pour l'accompagner dans l'Agenda d'Accessibilité Programmée.

2016/061

Modification de la durée hebdomadaire du temps de travail de madame Yvette Texier

Monsieur le Maire fait savoir que suite à l'ouverture de la médiathèque en septembre, il est nécessaire de modifier la durée du temps de travail de madame Yvette Texier.

Lors de sa séance du 13 juin 2016, le Comité Technique départemental a émis un avis favorable sur la modification de la durée hebdomadaire de travail de l'agent :

- Madame Yvette Texier, dont le poste d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe passerait de 18 h/35^{ème} à 25 h/35^{ème} annualisé ; et son poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe passerait de 12 h 00/35^{ème} à 6 h 45/35^{ème} annualisé.

Aussi, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE à l'unanimité la modification de la durée du temps de travail de madame Yvette Texier à compter du 1^{er} septembre 2016,
- DECIDE de modifier le tableau des effectifs en conséquence à compter du 1^{er} septembre 2016,
- RESERVE les crédits budgétaires nécessaires à la dépense correspondante au chapitre 012.

2016/062

Demande d'aide financière du Département pour l'accompagnement de la réforme des rythmes scolaires pour l'année scolaire 2015-2016

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la décision prise par le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine d'apporter un soutien financier aux communes de moins de 2 000 habitants pour accompagner la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

Cet appui financier se traduit par une dotation de 25,00 € par élève résidant à Maxent et qui fréquente une école primaire publique ou privée engagée dans la réforme à Maxent ou ailleurs.

Monsieur le Maire rappelle que 202 élèves résidant à Maxent (dont les enfants hors communes) sont scolarisés dans une école primaire publique ou privée engagée dans la réforme pour l'année scolaire 2015-2016, conformément aux effectifs arrêtés par l'Education Nationale au 24 septembre 2015.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal de solliciter une aide de 25,00 € par enfant auprès du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. L'aide sera versée à la commune de scolarisation sur la base des tableaux joints.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de solliciter une aide de 25,00 € par enfant auprès du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. L'aide sera versée à la commune de scolarisation sur la base des tableaux joints.

2016/063

Affaires périscolaires : règlement intérieur communal

Madame Isabelle Couquiaud, adjointe aux affaires scolaires, présente le règlement intérieur validé par le comité de pilotage.

Elle précise que les changements interviennent sur les points suivants :

- . les déplacements,
- . le restaurant scolaire (heures d'ouverture),
- . les TAP (horaires)

Après avoir pris connaissance des modifications apportées au règlement intérieur communal, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable.

2016/064

Adhésion de la commune de Lassy au SIGEP de Guer

Madame Annie Hervé, conseillère municipale, membre du comité syndical du SIGEP expose que les membres du comité syndical du SIGEP de Guer en date de 27 avril dernier ont délibéré et accepté l'adhésion de la commune de Lassy à compter du 1^{er} septembre 2016.

Conformément à l'article L 5211-18, modifié par la loi n° 2010 du 16 décembre 2010 – art 89 et l'article L.5215-40 créée par la Loi n° 96-142 1996-02-21 ; journal officiel du 24 février 1996 relative à la partie Législative du code général des collectivités territoriales, il est demandé aux communes adhérentes de délibérer sur la dite modification.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal émet un avis favorable à l'adhésion de la commune de Lassy au SIGEP de Guer à compter du 1^{er} septembre 2016.

2015/065

Assainissement collectif : rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service

Monsieur Thierry Albert, adjoint, rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

I.S.A.E. (Institut en Santé Agro Environnement) – site de Combourg, assistant conseil auprès de la collectivité, a rédigé un projet de rapport.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Nombre d'abonnements : **204** (en 2014 : **204**)

Total des volumes facturés : **16 079 m3** (en 2014 : **13 138 m3, soit + 22,39 %**)

Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées : réseau séparatif : **3 ,710 km.**

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m3 consommé. Au total, un abonné domestique consommant 120 m3 payera 287,80 € (sur la base du tarif au 1^{er} janvier 2016, toutes taxes comprises). Soit en moyenne 2,39 €/ m3, soit - 0,82 % par rapport à 2015.

Sur ce montant, 45,85 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 45,90 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 8,25 %.

Après présentation de ce rapport par monsieur Thierry ALBERT, adjoint, le conseil municipal :

- adopte à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de Maxent. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

2016/066

Dénominations pour la nouvelle place publique, la médiathèque et modification du nom de « l'Espace Confluence »

Les habitants ont été consultés pour suggérer aux élus municipaux un nom à donner à la nouvelle place publique, anciennement dite "cour des associations".

D'autre part, il faut donner un nom à la nouvelle médiathèque qui ouvrira ses portes début septembre et il est proposé de modifier le nom de « l'Espace Confluence ».

Avant de délibérer, monsieur le Maire donne les explications suivantes :

- « cour des associations » : proposition "Espace Arbenn (la rencontre)"
- « espace Confluence » proposition : « Square des Ecoles »

Partant de la Place du roi Salomon, nous traversons en voie douce l'Espace Arbenn avant d'entrer dans le Square des écoles (Espace Confluence renommé)

L'Espace Arbenn, en breton, signifie "la rencontre". La traduction en français sera écrite entre parenthèse sur la plaque qui sera posée.

Concernant un nom à la nouvelle médiathèque qui ouvrira ses portes début septembre. Les bénévoles de la bibliothèque proposent : « l'Ecole buissonnière » pour rappeler l'origine du bâtiment et l'esprit libre et ludique du lieu.

Monsieur Régis Berthault, conseiller municipal, attire l'attention sur le nom breton donné pour la « cour des associations ». Le breton n'était pas parlé à Maxent, c'est le gallo. Le Maire lui répond qu'on a longtemps parlé en breton avant recul de la langue au profit du gallo.

Après avoir entendu les explications de monsieur le Maire, le conseil municipal, délibère :

- pour la « cour des associations » : « Cour Arbenn » : 4 voix – « Espace Arbenn » : 7 voix. Il est précisé que le nom français « la Rencontre » sera écrit sur la plaque,
- l'espace Confluence devient le « Square des Ecoles »,
- la médiathèque portera le nom « l'Ecole buissonnière ».

2016/067

Emprunt près de la Caisse des Dépôts et Consignations

Monsieur le Maire rappelle que par délibération 2016/053 en date du 7 juin dernier, le conseil municipal l'avait autorisé à contracter un prêt d'un montant de 200 000,00 €, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations au taux de 1,05 %, pour le financement des travaux de réhabilitation d'un bâtiment en médiathèque, de la construction d'un pôle associatif et du réaménagement d'une place.

Par courrier en date du 23 juin dernier, la Caisse des Dépôts et Consignations propose un taux de 0,96 %.

Après avoir pris connaissance du courrier de la Caisse des Dépôts et Consignations, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- d'annuler la délibération 2016/053 prise le 7 juin 2016.

2016/068

Réalisation d'un Contrat de Prêt PSPL d'un montant de 200 000,00 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement des travaux de réhabilitation d'un bâtiment en médiathèque, de la construction d'un pôle associatif et du réaménagement d'une place

Monsieur le Maire expose que pour le financement des travaux de réhabilitation d'un bâtiment en médiathèque, de la construction d'un pôle associatif et du réaménagement d'une place il a lieu d'emprunter la somme de 200 000,000 €.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée délibère.

Pour le financement de cette opération, monsieur le Maire est invité à réaliser près de la Caisse des Dépôts et Consignations un contrat de prêt composé d'une ligne du prêt pour un montant total de 200 000,00 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- Part du prêt indexé sur taux fixe BEI
 - . Montant : 200 000,00 €
 - . Durée de la phase de préfinancement : 3 mois
 - . Durée d'amortissement : 15 ans
 - . Périodicité des échéances : Trimestrielle
 - . Taux d'intérêt annuel fixe : 0,96 %
 - . Profil d'amortissement : échéances constantes
 - . Typologie Gissier : 1A
 - . Commission d'instruction : 0,06 % (6 points de base) du montant du prêt

A cet effet, le Conseil Municipal autorise le Maire, délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la demande de réalisation de fonds.

2016/069

Travaux bâtiments communaux (mairie – salle polyvalente) : contrôle bureau d'études

Monsieur Thierry Albert, adjoint, expose que par délibération en date du 20 janvier 2016 le conseil municipal a délibéré sur les travaux à la mairie et à la salle polyvalente et retenu les entreprises.

Il a lieu désormais de passer une convention de contrôle technique avec un bureau d'études agréé dont les missions sont les suivantes :

- solidité des ouvrages et équipements indissociables,
- sécurité des personnes dans ERP-IGH.

Trois bureaux d'études ont été consultés sur ces missions, il est proposé de retenir Qualiconsult situé à Saint-Grégoire (Ille-et-Vilaine) parc d'affaires Edonia dont les honoraires s'élèvent à la somme de 900,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir le bureau d'études Qualiconsult,
- émet un avis favorable au montant des honoraires pour un coût de 900,00 € HT,
- autorise le Maire à signer la convention de contrôle technique avec le bureau d'études Qualiconsult.

2016/070

Garderie périscolaire

Madame Isabelle Couquiaud, adjointe aux affaires scolaires, évoque les Temps d'Activités Scolaires pour l'année 2016/2017.

Des activités seront proposées aux enfants 3 jours par semaine (45 minutes à 1 heures). Le quatrième jour les enfants seront en garderie.

Une question se pose concernant cette heure de garderie : « doit-on faire payer les familles ? ». Régis Berthault fait remarquer que : « l'on impose cette heure de garderie aux familles, et qu'il serait dommageable de demander une participation financière aux familles ».

Après en avoir délibéré, l'ensemble des élus émettent un avis favorable pour que cette heure de garderie, dans le cadre des T.A.P., soit gratuite.

2016/071

Courrier OGEC école saint Joseph, Maxent

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant du président de l'OGEC, organisme gestionnaire de l'école saint Joseph.

Dans son courrier, le président rappelle que lors des travaux réalisés en 2007, la commune s'était portée garante de la moitié du prêt. Des travaux d'extension sont prévus à l'école en 2016-2017 et l'organisation gestionnaire se voit dans l'obligation de refaire un financement qui s'élèverait aux alentours de 200 000,00 € et souhaite un réaménagement des deux prêts sur 20 ans. Il demande si la commune serait prête à se porter garante sur la moitié de l'ensemble des crédits.

Monsieur le Maire propose

- qu'une délibération de principe soit prise,
- que l'assemblée soit consultée lorsque le dossier de financement sera bouclé par l'OGEC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition du Maire.

2016/072

Recettes provenant du produit des amendes de police

Lors de sa séance du 10 novembre 2015 le conseil municipal a décidé de réaliser les travaux suivants : aménagement de trottoir rue Pierre Porcher.

Au cours de sa réunion du 26 mai 2016, la commission permanente du Conseil Départemental a arrêté la liste des communes bénéficiaires ainsi que le montant de l'attribution leur revenant.

Pour la commune une somme de 5 100,00 € est proposée, pour les travaux suivants : aménagements piétonniers protégés, RD 38 rue Pierre Porcher.

Après avoir pris connaissance du courrier des services de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte le montant proposé, soit la somme de 5 100,00 €,
- s'engage à faire exécuter les travaux, aménagements piétonniers protégés, RD 38 rue Pierre Porcher, dans les plus brefs délais.

2016/073

Informations diverses

Régis Berthault s'interroge sur la voirie au Clos de la Fontaine, évoque l'accessibilité au Landier et aux vestiaires du terrain des sports.

La voirie au Clos de la Fontaine est réalisée, souligne monsieur le Maire. Par ailleurs, le Maire précise qu'une somme de 8 000,00 € a été accordée par le Conseil Départemental (FST – Contrats d'Objectifs – Développement Durable) à la commune (soit 40,50 % du montant des dépenses retenues) pour la réalisation d'une étude globale pour l'aménagement du centre bourg et qu'une réunion est prévue le mardi 12 juillet à 18 h 30 avec le cabinet retenu.

Pour terminer, le feu d'artifice du samedi 9 juillet est évoqué. Le comice agricole se tiendra à Maxent en 2017. Une première réunion préparatoire a déjà eu lieu avec le comité d'organisation du comice de Plélan et les agriculteurs de la commune.

Monsieur le Maire clôt la séance, l'ordre du jour étant terminé.